



Commission Régionale de contrôle des clubs

Réunion du mardi 23 avril 2019 à Amiens

Présents : MM Daniel TROCQ, président ; Jean-Marie COUTTE, secrétaire adjoint, Christian LANVIN, André LEMAIRE et Jean-Marie WARME, membres.

Excusés : MM. Michel DELFOSSE, Jean-Pierre FRIVILLE, Luc LAFORGE et Luc VAN HYFTE.

Clubs convoqués : OL St Quentin, Le Touquet AC et USM Senlis

Clubs auditionnés : OL St Quentin et USM Senlis

Le club de l'USM Senlis a écopé d'une amende de 150 €.

Le club du Touquet AC ne s'est pas déplacé et n'a adressé aucun document à la commission depuis le début de saison ; il écope d'une amende de 1200 €.

La commission confirme l'amende de 150 € infligée au club de Grande Synthe le 26 février 2019.

La commission se réunira à nouveau le 14 mai sur le site d'Amiens, pour auditionner 6 clubs.

Sont convoqués :

- 14 h 30 Ailly /Somme et Abbeville
- 15 h 30 St Amand et Laon
- 16 h 30 Chantilly et Itancourt

Les réunions suivantes sont fixées au :

- 28 mai à Villeneuve d' Ascq pour auditionner 3 clubs
- 13 juin à Amiens pour auditionner 6 clubs

Daniel TROCQ
président